

**PROCES-VERBAL de SEANCE du CONSEIL MUNICIPAL**

**N° 6/2014**

*Le vingt-huit mai deux mil quatorze, convocation adressée individuellement à chaque conseiller pour la séance ordinaire du cinq juin deux mil quatorze à vingt heures à la Mairie.*

*Date d'affichage de la convocation le 28.05.2014.*

**Conseillers élus : 23**

**Conseillers en exercice : 23**

**Conseillers présents : 21**

**Procurations : 1**

*Le Maire : Claude ZIMMERMANN*

**Séance du 5 juin 2014**

**Etaient présents à l'ouverture de la séance :**

**Sous la présidence de Monsieur Olivier SCHLATTER, en remplacement du Maire, empêché,  
Mmes Valentine FRITSCH, Brigitte ROLL, Brigitte MULLER, Adjointes  
MM. Alfred KLEITZ, Denis BALTZER, Adjoints**

**Mmes Christine GEBUS, Nawal GILLET, Monique GRAD-ORAN, Annette GRIES, Martine HUARD, Michèle LEYENBERGER, Danièle MEYER, Claudia SCHAEFFTER,  
MM. Pierre FEIDT, Philippe FRIEDRICH, Gilbert HUTTLER, Yan LONGERON, Valentin SCHAEFFER, Marc VOGEL, Romaric WEIL.**

*M. Amaury GUERRIER est entré en salle de séance au point 2.*

**Absent(s) excusé(s) :**

**M. Claude ZIMMERMANN, Maire, qui a donné procuration à M. Olivier SCHLATTER, Adjoint.**

**Absent(s) : /**

**Assistait en outre : /**

**Mme Anne-Lise BOUVOT, DGS**

**Le quorum étant atteint, M. Olivier SCHLATTER ouvre la séance, et présente l'ordre du jour.**

## ORDRE DU JOUR

1. Secrétaire de séance : Désignation
2. Procès-verbal de la séance ordinaire du 24 avril 2014 : Approbation
3. Affaires financières :
  - 3.1. Frais d'écolage de l'Ecole Municipale de Musique Année 2014-2015
  - 3.2. Subvention exceptionnelle au SCD – déplacement à Salzburg
4. Affaires générales :
  - 4.1. Convention pour l'accompagnement technique à la voirie et à l'aménagement (ATVA)
  - 4.2. Convention de mise à disposition gracieuse des vestiaires et de la piste d'athlétisme au profit d'une action conjointe de CAP La Liberté et de l'association ASCADIE
5. Informations :
  - 5.1. Délégations de pouvoirs - Droit de préemption urbain
  - 5.2. Instances intercommunales et divers

### 1. Désignation d'un secrétaire de séance

Le Conseil Municipal désigne comme secrétaire de séance M. Philippe FRIEDRICH.

### 2. Approbation du procès-verbal de la séance du 24 avril 2014

*M. Amaury GUERRIER entre en salle de séance.*

Le procès-verbal de la séance ordinaire du 24 avril 2014, adressé à tous les conseillers municipaux, est soumis pour approbation.

#### Décision du Conseil Municipal

Le procès-verbal de la séance ordinaire du 24 avril 2014 est adopté par 21 voix pour et 2 abstentions.

### 3. Affaires financières :

- 3.1. Frais d'écolage de l'Ecole Municipale de Musique Année 2014-2015
- 3.2. Subvention exceptionnelle au SCD – déplacement à Salzburg

#### **3.1. Frais d'écolage de l'Ecole Municipale de Musique Année 2014-2015**

M. Olivier SCHLATTER, Adjoint, informe le Conseil Municipal que le Conseil d'Etablissement de l'Ecole Municipale de Musique s'est réuni le 2 juin 2014 pour discuter de la rentrée 2014-2015, en ce qui concerne les dispositions financières : frais d'écolage, contrat des professeurs etc.....

Elle a décidé, comme pour les années précédentes, des modalités d'inscription et de réinscription des élèves.

Il y aurait lieu de fixer, les frais d'écolage, afin de pouvoir renseigner les parents à l'occasion de la réinscription ou de l'inscription. Suite à la sollicitation d'une famille, le Conseil d'Etablissement a demandé aux services de la Commune d'étudier la possibilité de créer un tarif de cours instrumentaux sans formation musicale, à l'attention des élèves qui ont achevé leur cursus solfégique.

M. Olivier SCHLATTER, Adjoint, informe le Conseil Municipal que Conseil d'Etablissement propose de ne pas augmenter les tarifs.

Il donne connaissance des tarifs proposés par le Conseil d'Etablissement de l'école municipale de musique. Un débat s'engage.

M. Olivier SCHLATTER, Adjoint, demande au Conseil Municipal de se prononcer.

### **Décision du Conseil Municipal**

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité,

- **décide**, de suivre la proposition du Conseil d'Etablissement,
- **fixe**, pour l'année scolaire 2014/2015, les tarifs comme suit :

### **Frais d'écolage :**

#### **1. Cours – tarif mensuel**

A. Initiation et formation musicale (cours collectif)	<b>14.60 €</b>
B. Formation musicale (cours collectif) et instrumentale (cours individuel) ou instrument seul	
a) instrument à vent et à percussion	<b>34.40 €</b>
b) instrument à cordes	<b>42.00 €</b>
c) plusieurs instruments dont un à vent ou percussion	<b>43.70 €</b>
d) plusieurs instruments à cordes	<b>56.30 €</b>
e) ¼ d'heure supplémentaire	<b>23.50 €</b>
f) classe d'orchestre (selon niveau de l'élève)	<b>sans supplément</b>
C. Chant choral	
a) élève inscrit dans une autre discipline de l'école municipale de musique	<b>sans supplément</b>
b) élève non inscrit dans une autre discipline de l'école municipale de musique <i>formation musicale possible et gratuite</i>	<b>14.60 €</b>
c) élève suivant une formation musicale dans une autre école de musique	<b>8.00 €</b>
<b><u>2. Mise à disposition d'instrument à vent – tarif mensuel</u></b>	<b>15.70 €</b>
<b><u>3. Réduction mensuelle sur les cours pour les élèves participant</u></b>	<b>15.70 €</b>
régulièrement aux répétitions, concerts de l'orchestre d'harmonie de la Musique Municipale	
<b><u>4. Droits d'inscription forfaitaire par an et par famille</u></b>	
- 1 élève	<b>8.70 €</b>
- 2 élèves	<b>14.00 €</b>
- 3 élèves et plus	<b>17.30 €</b>
Droit également dû pour une inscription au 2 <sup>ème</sup> ou 3 <sup>ème</sup> trimestre de l'année scolaire	
<b><u>5. Droits de photocopies par an :</u></b> à partir du niveau débutant I	<b>5.30 €</b>
Droit également dû pour une inscription au 2 <sup>ème</sup> ou 3 <sup>ème</sup> trimestre de l'année	

#### **3.2. Subvention exceptionnelle au SCD – déplacement à Salzburg**

*MM. Alfred KLEITZ et Romaric WEIL, intéressés à l'affaire, quittent la salle de séance.*

M. Olivier SCHLATTER, Adjoint, informe le Conseil Municipal que le Sporting Club de Dettwiller a adressé en Mairie un courriel de demande de subvention exceptionnelle pour un déplacement d'une soixantaine de jeunes du SCD et de l'Entente des Trois Rives à Salzburg et à Düsseldorf.

La Commission des Finances qui s'est réunie le 28 mai 2014 a étudié cette demande.

M. Olivier SCHLATTER propose que la Commune verse une subvention exceptionnelle correspondant à 4,5 € par jour et par enfant de Dettwiller, soit un montant de 351 €.

#### **Décision du Conseil Municipal :**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, décide d'allouer au SCD une subvention exceptionnelle d'un montant de 351 € pour un déplacement de toutes les catégories à Salzburg et Düsseldorf.

*MM. Alfred KLEITZ et Romaric WEIL réintègrent la salle de séance.*

#### **4. Affaires générales :**

**4.1. Convention pour l'accompagnement technique à la voirie et à l'aménagement (ATVA)**

**4.2. Convention de mise à disposition gracieuse des vestiaires et de la piste d'athlétisme au profit d'une action conjointe de CAP La Liberté et de l'association ASCADIE**

**4.1. Convention pour l'accompagnement technique à la voirie et à l'aménagement (ATVA)**

M. Olivier SCHLATTER, Adjoint, explique que l'ATESAT (Assistance Technique de l'Etat pour des raisons de Solidarité et d'Aménagement du Territoire) est un service fourni par l'Etat aux collectivités territoriales permettant des conseils et une assistance pour des travaux de voirie. Cette assistance s'est arrêtée au 31 décembre 2013. Le Conseil Général du Bas Rhin propose de remplacer cette aide par un accompagnement de proximité des collectivités territoriales. Il s'agit de délivrer des conseils gratuits sur les différents aménagements de voirie. En cas de demande plus poussée de la part de la Commune (plans, assistance à maîtrise d'ouvrage ou maîtrise d'œuvre), l'assistance des services du Conseil Général consistera en une prestation payante.

Le Conseil Général a adressé en Mairie une convention ATVA (Accompagnement Technique à la Voirie et à l'Aménagement), pour les conseils gratuits. Il s'agit d'autoriser M. le Maire à signer cette convention.

M. Olivier SCHLATTER, Adjoint, demande au Conseil Municipal de se prononcer.

#### **Décision du Conseil Municipal :**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, autorise le Maire à signer la convention ATVA avec le Conseil Général, en remplacement de l'ATESAT.

**4.2. Convention de mise à disposition gracieuse des vestiaires et de la piste d'athlétisme au profit d'une action conjointe de CAP La Liberté et de l'association ASCADIE**

M. Olivier SCHLATTER, Adjoint, informe de la demande réceptionnée en Mairie par l'intermédiaire de la section Course à pied de la Liberté, de mise à disposition gracieuse d'un vestiaire et de la piste d'athlétisme les mardis soirs, de 17h30 à 18h30. L'ASCADIE (association indépendante s'occupant d'activités sportives et motrice auprès de personnes à handicap intellectuel surtout), organise en effet

une activité course à pied à l'attention d'adultes en situation de handicap, encadrés par des animateurs de l'association la Liberté, section Course à Pied.

Suite à des demandes d'explications il est rappelé que le demandeur est l'ASCADIE, association œuvrant en faveur de personnes en situation de handicap.

Il demande au Conseil Municipal de se prononcer.

### **Décision du Conseil Municipal :**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- Décide de la mise à disposition à titre gracieux d'un vestiaire et de la piste d'athlétisme les mardis de 17h30 à 18h30,
- Autorise le Maire à signer la convention correspondante.

## **5. Informations :**

### **5.1. Délégations de pouvoirs - Droit de préemption urbain**

### **5.2. Instances intercommunales et divers**

### **5.1. Délégations de pouvoirs - Droit de préemption urbain**

Par délibération en date du 24 avril 2014, le Conseil Municipal a donné au maire, conformément à l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, délégation d'exercer au nom de la Commune, les droits de préemption définis par le Code de l'Urbanisme.

Dans le cadre de la délégation susvisée, M. Olivier SCHLATTER, Adjoint, donne connaissance des déclarations d'intention d'aliéner un bien qui ont été soumises au Maire et pour lesquelles ce dernier n'a pas exercé le droit de préemption urbain.

### **Déclaration d'intention d'aliéner un bien déposée par Maître COUDERT, notaire à Dettwiller**

**le 9 mai 2014 :** Propriété non bâtie – rue des Vergers

Sections 49 - Parcelles n° 298/217, 306/219, 300/218, 304/219

Superficie : 14,80 ares

### **Déclaration d'intention d'aliéner un bien déposée par Maître CRIQUI, notaire à Saverne**

**le 14 mai 2014 :** Propriété non bâtie – rue du Ruisseau

Section 36 - Parcelle (s) n° 11/B

Superficie : 18 ares

### **Déclaration d'intention d'aliéner un bien déposée par Maître PRIOZET, notaire à Haguenau**

**le 15 mai 2014 :** Propriété bâtie – 1 rue de Strasbourg

Section 1 - Parcelle (s) n° 136

Superficie : 0.73 ares

### **Déclaration d'intention d'aliéner un bien déposée par Maître CALDEROLI, notaire à Dettwiller**

**le 23 mai 2014 :** Propriété bâtie – 8 quartier Rouvillois

Section 7 - Parcelle (s) n° 60

Superficie : 4.35 ares

## **5.2. Instances intercommunales et divers**

Les représentants de la Commune auprès des diverses instances intercommunales indiquent les activités récentes de ces dernières, notamment les noms des Présidents et Vice-Présidents.

**Le présent procès-verbal comprenant les points 1 à 5, est signé par les membres présents.**

**O. SCHLATTER**

**V. FRITSCH**

**A. KLEITZ**

**B. ROLL**

**D. BALTZER**

**B. MULLER**

**P. FEIDT**

**P. FRIEDRICH**

**C. GEBUS**

**N. GILLET**

**M. GRAD ORAN**

**A. GRIES**

**A. GUERRIER**

**M. HUARD**

**M. LEYENBERGER**

**Y. LONGERON**

**D. MEYER**

**V. SCHAEFFER**

**C. SCHAEFFTER**

**M. VOGEL**

**R. WEIL**

**Le secrétaire de séance,  
Philippe FRIEDRICH**

**Dettwiller, le 10 juin 2014**

**Pour extrait conforme  
Le Maire,  
Claude ZIMMERMANN**